

Contrôleur technique de véhicules légers

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

AFPA ENTREPRISES
-
MC_PSR_NOUVELLE_AQUITAINE@AFPA.FR

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Entretien

Niveau d'entrée requis :

Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)

Conditions d'accès :

Non renseigné

Prérequis pédagogiques :

Ne peuvent être réglementairement accueillis en procédure d'évaluation et de positionnement en vue d'une entrée sur un parcours de formation CTVL que 2 profils de personnes :1er profil : les titulaires d'un diplôme homologué de niveau 3 (niv CAP - BEP) + 3 années d'expériences professionnelles prouvées dans une des disciplines suivantes : maintenance des véhicules (options A voitures particulières, B véhicules de transport routier ou C motocycles), maintenance des matériels (options A matériels agricoles, B matériels de construction et de manutention ou C matériels d'espaces verts), mécanique, après-vente, carrosserie, tôlerie ou électricité automobile + 3 années d'expérience dans une des disciplines mentionnées ci-dessus.2ème profil : les titulaires d'un diplôme homologué de niveau 4 niv (BP - BAC PRO) ou de niveau 5 (niv BTS) + 1 année d'expériences professionnelles prouvées dans une des disciplines suivantes : maintenance des véhicules (options A voitures particulières, B véhicules de transport routier ou C motocycles), maintenance des matériels (options A matériels agricoles, B matériels de construction et de manutention ou C matériels d'espaces verts), mécanique, après-vente, carrosserie, tôlerie ou électricité automobile + 1 année d'expérience dans une des disciplines mentionnées ci-dessus.A noter que pour obtenir, après cette formation, l'agrément de la préfecture permettant d'exercer dans ce métier, le bulletin n°B2 du casier judiciaire devra être vierge (bulletin consultable uniquement par l'administration).

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Réaliser le contrôle technique des véhicules légers, conformément à la réglementation en vigueur

Contenu et modalités d'organisation

La formation se compose de 4 modules, complétés par 2 périodes en entreprise. Période d'intégration. Accueil, présentation des objectifs de formation, prise de connaissance de l'environnement professionnel, sensibilisation au développement durable, adaptation du parcours de formation (1 semaine) Module 1. Fondamentaux de technologie automobile prérequis à l'emploi de Contrôleur Technique : découverte du cadre général du métier de Contrôleur Technique des véhicules Légers - recentrage des connaissances technologiques appliquées aux différentes fonctions des véhicules à contrôler (4 semaines)Période en entreprise 1 : réalisation des opérations de contrôle des véhicules légers, sous la responsabilité et le contrôle d'un tuteur agréé (2 semaines) Module 2. Fondamentaux de connaissance professionnelle : renforcement des connaissances professionnelles automobiles de niveau 4 - introduction au contrôle technique règlementaire des véhicules légers - acquisition des fondamentaux de réglementation du contrôle technique des véhicules légers (3 semaines) Module 3. Procéder au contrôle technique règlementaire des véhicules légers : maîtrise des dispositions réglementaires en vigueur s'appliquant au contrôle technique des véhicules légers ainsi ainsi qu'à leur réception et leur immatriculation - vérification des exigences réglementaires de mises en oeuvre des matériels de contrôle - réalisation des contrôles techniques, des contre-visites et des contrôles techniques complémentaires des véhicules légers - accueil d'un client, prise en charge et restitution du véhicule et explicitation du procès-verbal - ECF (Evaluation intermédiaire pour obtention du statut de contrôleur stagiaire) (6 semaines) Période en entreprise 2 : réalisation des opérations de contrôle des véhicules légers, sous la responsabilité et le contrôle d'un tuteur agréé (5 semaines)Module 4. Contribuer aux opérations de suivi d'exploitation et d'évaluation du système qualité du contrôle technique des véhicules légers : analyse collective des situations de travail observées en centre de contrôle - synthèse et recommandations sur la posture et les règles de déontologie à tenir dans l'emploi de contrôleur

...
Commentaires sur la durée hedmomadaire
Parcours de formation personnalisable ?
Commentaires sur la parcours personnalisable

Oui

Type de parcours

Mixte

Validation(s) Visée(s)

Titre professionnel contrôleur technique de véhicules légers - Niveau 4 :
Baccalauréat (Niveau 4 européen)

Et après ?

Suite de parcours

Calendrier des sessions						
Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités

00502864

du 27/10/2025 au
30/04/2026

Pau (64)

AFPA PAU

Non
éligible

FPC

00509379

du 04/05/2026 au
29/10/2026

Pau (64)

AFPA PAU

Non
éligible

FPC

00579663

du 02/11/2026 au
29/04/2027

Pau (64)

AFPA PAU

Non
éligible

FPC